

ANNEXE 2 - Programme d'actions

Conformément à l'article IV, dans cette annexe sont identifiées les grandes orientations du programme prévisionnel d'actions et les actions phares, pour le territoire du bassin versant de l'Yerres aval et du Réveillon.

1. Les cours d'eau et espaces naturels liés à l'eau

Cœur du contrat dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologique, il s'agit principalement des enjeux relatifs à la fonctionnalité écologique des cours d'eau et à la préservation des milieux humides.

Sur le Réveillon, l'ensemble des problématiques suivantes sera traité à l'échelle de la masse d'eau en cohérence entre les deux maîtres d'ouvrage concernés.

a. L'entretien écologique des espaces naturels des fonds des vallées

Il s'agit de :

- ↳ finaliser le plan de gestion en cours sur l'Yerres,
- ↳ engager le plan de gestion sur le Réveillon, à l'échelle de la masse d'eau,
- ↳ formaliser les orientations de gestion des espaces,
- ↳ maîtrise foncière pour la valorisation des espaces de fond de vallée.

Bonnes pratiques et gestion différenciée seront appliquées.

b. L'aménagement des cours d'eau

Différents projets d'aménagements seront entrepris dans les prochaines années. Ceux-ci découleront des études sur l'effacement des ouvrages hydrauliques, commencées sur l'Yerres.

Techniques douces ou libre divagation seront privilégiées quand le milieu le permet. Il s'agit d' :

- ↳ effacer les ouvrages : études et test éventuels travaux sur les ouvrages et connexes
- ↳ étudier le déplacement des collecteurs dans un objectif de reconquête des berges, maîtrise foncière de façon générale,
- ↳ étudier la valorisation des berges et des annexes, y compris la mise en œuvre de liaisons douces

2. Le développement de la biodiversité du bassin versant

A l'échelle du bassin versant, les maîtres d'ouvrage auront le souci d'intégrer la protection de la biodiversité dans les aménagements et actions prévues au titre de l'eau en cohérence avec les 5 objectifs généraux de la stratégie régionale pour la biodiversité :

- ↳ Stopper l'érosion de la biodiversité,
- ↳ Reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité,

- ↳ Créer les conditions du retour de certaines espèces emblématiques,
- ↳ Valoriser le patrimoine naturel d'Ile-de-France,
- ↳ Permettre le bon fonctionnement des écosystèmes, notamment par le rétablissement des continuités biologiques.

Un état des lieux des trames vertes et bleues et des continuités écologiques de la vallée sera développé sur le territoire. Il s'inscrira en perspective du futur schéma régional des continuités écologiques dans l'objectif de dégager les opportunités de confortement, d'amélioration et de création de connexions

3. Assainissement

Il fait partie de l'enjeu relatif à la qualité des eaux superficielles et souterraines et représente financièrement une part importante du contrat.

a. Outils de connaissance, de programmation et d'instrumentation

La mise à jour des schémas directeurs existants et/ou les études à réaliser par zone de collecte permettront de définir et de hiérarchiser les bassins de collecte EU pour lesquelles des actions prioritaires seront mises en œuvre : mise en conformité des branchements, travaux de réhabilitation.

b. Opérations de mise en séparatif

Elles concernent essentiellement des tronçons de réseaux sur les communes situées à l'amont du Réveillon et Villeneuve le Roi. Elles sont considérées comme prioritaires.

c. Mise en conformité des branchements particuliers et assimilés

Pour les branchements privés, la priorité sera donnée à la suppression des rejets d'eaux usées par temps sec.

L'accent est également mis sur les opérations de mise en conformité des branchements des bâtiments publics.

d. Opération de sécurisation du réseau de transport

Une opération de ce type est programmée de manière complémentaire à la résorption à la source des problèmes. Il s'agit du réseau de transport le long de la vallée du Réveillon à la confluence avec l'Yerres. En effet, il est observé de manière régulière (1 fois par an) des débordements dans le milieu naturel.

e. Gestion des rejets des eaux usées non domestiques

Il s'agit non seulement d'une mise à niveau réglementaire des branchements des industriels et artisans mais aussi de contrôler la qualité de l'effluent.

Ces cinq thématiques sont prioritaires afin d'atteindre les objectifs du Contrat. N'apparaissent pas les actions relatives à l'assainissement non collectif, aux extensions de réseaux dont la mise en œuvre a un impact moins fort en matière de milieu naturel.

La priorité des opérations de réhabilitation sera jugée en fonction des conclusions des différentes études de programmation.

4. Gestion des eaux pluviales et du risque inondation

f. Mise à jour du Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire aval (Yerres/Réveillon)

Elle permettra d'établir une stratégie hiérarchisée, tant du point de vue de la maîtrise du ruissellement que de la dépollution des eaux pluviales, répondant ainsi à une problématique urbaine.

g. Gestion à la source des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement urbain (création ou requalification)

Elle sera une réponse pour prévenir le risque de pollution et d'aggravation du risque inondation. A ce titre, elle doit être mise en œuvre dans les documents d'urbanisme sous la responsabilité des communes. On entend par gestion à la source, la déconnexion des surfaces actives, la mise œuvre de techniques alternatives, par exemple, noues, dalles alvéolaires, toit végétalisé...

h. Dépollution des eaux pluviales

Elle concerne prioritairement la masse d'eau du Réveillon avec notamment :

Pour l'amont du Réveillon la mise en œuvre d'ouvrages

Sur le Val de Marne, le lancement d'étude en l'absence de données sur ce thème.

i. Risque inondation

Ce risque est bien connu sur la partie aval du territoire du contrat. Il est cependant important de développer la culture du risque à travers les Plans de Prévention du Risque Inondation, les Plans Communaux de Secours, les réunions d'information aux élus. Il convient aussi de promouvoir la maîtrise des ruissellements à la surface par des techniques alternatives et paysagères, une intégration dans les pratiques d'urbanisme et de l'agriculture.

En outre, les conclusions des études de décroisement à venir vont modifier les conditions d'écoulement et donc le mode de gestion des crues. De ce fait, il conviendra de valoriser les zones d'expansion de crue existantes et de favoriser la création ou réhabilitation de nouvelles zones.

5. Les maîtres d'ouvrages donnent l'exemple

Dans le cadre d'actions collectives à l'échelle du Contrat, il est prioritaire d'inciter les maîtres d'ouvrage à :

- ↳ adhérer à la démarche AQUI'Brie pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, et plus largement participer à la préservation de la biodiversité (gestion écologique des espaces verts).
- ↳ mettre en conformité les branchements des bâtiments publics (bâtiments communaux, communautaires, mais aussi collèges, lycées),
- ↳ mettre en place des mesures visant à l'économie d'eau dans les bâtiments publics.

Autant d'actions répertoriées dans le contrat et qui seront réalisées par les collectivités dans le cadre d'actions collectives. A ce titre, des modèles de documents (cahiers des charges ou dossiers de subvention) peuvent être mis à

disposition des collectivités. Mise en valeur auprès des usagers, elles auront également un intérêt pédagogique.

6. Les actions de sensibilisation et d'animation pédagogique

a. Volet technique

- ↳ Journées thématiques à destination des maîtres d'ouvrage : pesticides, eaux usées non domestiques...
- ↳ Sensibilisation auprès d'un public ciblé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne pour limiter la consommation d'eau potable chez les industriels et artisans (mise en circuit fermé des process industriels, récupération des eaux de pluie...).

b. Volet pédagogique

- ↳ Journées thématiques à destination du grand public, des enfants aux adultes : classes d'eau, festival de l'Oh (estimé à 40 000 € par an), Grand nettoyage...
- ↳ Sensibilisation à travers les journaux et site internet des communes

PROGRAMME D'ACTIONS

		en € HT					
Enjeux	Objectif stratégique	2010	2011	2012	2013	2014	Total
A	Assurer la continuité écologique	136 200	81 200	31 200	21 200	21 200	291 000
	diversifier et améliorer la qualité de l'habitat	280 950	273 950	237 700	293 950	293 950	1 380 500
	suivi du milieu	10 800	20 800	10 800	10 800	10 800	64 000
	Total	427 950	375 950	279 700	325 950	325 950	1 735 500
B	connaître le fonctionnement et programmer les travaux	270 300	112 500	244 800	35 000	20 000	682 600
	connaître et réduire les pollutions par ruissellement urbain	141 200	1 719 500	842 500	1 092 500	607 500	4 403 200
	limiter de façon hiérarchisée les apports d'eaux parasites permanentes	177 000	1 621 500	1 936 100	1 416 600	1 570 100	6 721 300
	limiter les sources de pollution domestique ponctuelle	94 000	280 000	832 000	530 000	530 000	2 266 000
	Mettre en conformité les rejets d'eaux usées non domestiques	206 000	206 000	156 000	156 000	156 000	880 000
	réduire les rejets d'eaux usées par temps de pluie et par temps sec	2 207 000	3 378 500	3 282 500	8 137 500	6 070 000	23 075 500
	réduire les risques de pollutions accidentelles de la nappe	140 000	0	0	0	0	140 000
	suivi qualité	30 900	15 900	15 900	15 900	30 900	109 500
	Sensibilisation	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Total	3 278 400	7 345 900	7 321 800	11 395 500	8 996 500	38 338 100	
C	restauration des zones humides	45 000	61 600	241 600	771 600	500 000	1 619 800
	recensement de zones humides	0	30 000	10 000	0	0	40 000
	Total	45 000	91 600	251 600	771 600	500 000	1 659 800
D	Réduire la vulnérabilité	255 300	300	300	300	300	256 500
	Réduire l'aléa en matière d'inondation	416 200	3 047 893	3 859 893	2 299 893	1 574 200	11 198 079
	Total	671 500	3 048 193	3 860 193	2 300 193	1 574 500	11 454 579
E	Connaissance du fonctionnement du réseau AEP	0	101 000	1 000	1 000	0	103 000
	Interconnexion du réseau AEP	500 000	3 125 000	3 125 000	3 125 000	3 125 000	13 000 000
	limiter la consommation d'eau potable	496 000	679 050	526 300	557 150	319 500	2 578 000
	Total	996 000	3 905 050	3 652 300	3 683 150	3 444 500	15 681 000
F	Accroître la valeur paysagère de la rivière et de ses berges	320 000	16 000	80 000	30 000	0	446 000
	Favoriser les circulations douces et la mise en valeur du patrimoine naturel	1 286 000	1 766 000	2 479 800	2 441 000	1 364 000	9 336 800
	Total	1 606 000	1 782 000	2 559 800	2 471 000	1 364 000	9 782 800
Animation du Contrat	deux ingénieurs au maximum		60 000	120 000	120 000	120 000	420 000
							79 071 779